



PROCÈS -VERBAL
DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE MARDI 12 AVRIL 2022



1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h05.

2. Prise des présences

Les personnes présentes sont :

Julie-Hélène Roy, membre parent	A
Nancy St-Jean, membre parent	X
Geneviève Pigeon, membre parent	X
Candice Routhier, membre parent	A
Véronique St-Jean, membre parent	X
Annie Claude Labelle, membre parent	X
Karyne Perreault, membre de la communauté	X
Christine Poulin, membre de la communauté	X
Karine De Champlain, personnel enseignant	A
Nathalie Lauzon, personnel enseignant	X
Maryse Cloutier, personnel enseignant	X
Cynthia Larouche Ouellet, personnel enseignant	X
Karine Poliquin, personnel de soutien	X
Annick Jobin, représentante SDG	X
Nathalie Girard, directrice	X
Sandy Sodini, secrétaire d'école	X
Christina Laurin, invitée (stagiaire Cynthia)	X

3. Vérification du quorum

Le quorum est respecté.

4. Période réservée au public

Aucune question

5. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Cynthia Larouche Ouellet et appuyé par madame Annie-Claude Labelle que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Résolution à l'unanimité	Ce 21-22 - 32
--------------------------	---------------

6. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 8 février 2022

Il est proposé par madame Nancy St-Jean et appuyé par madame Véronique St-Jean que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

Résolution à l'unanimité	Ce 21-22 - 33
--------------------------	---------------

7. Information de la présidente

Aucune

8. Étude des dossiers

8.1 Dossiers de prise de décision

8.1.1 Critères de formation des groupes

La direction présente aux membres du conseil les critères de formation des groupes pour l'année 2022-2023 et répond aux questions. La direction précise qu'étant donné la volonté de créer des groupes équitables et de respecter les critères de formation, il ne sera pas possible pour les parents de choisir l'une ou l'autre des classes. La formation des groupes appartient aux enseignants en respectant également les besoins des élèves.

Il est proposé par madame Cynthia Larouche Ouellet et appuyé par madame Annick Jobin d'accepter la proposition des critères de sélection des groupes 2022-2023.

Résolution à l'unanimité	Ce 21-22 - 34
--------------------------	---------------

8.1.2 Photos scolaires

La direction demande aux membres du conseil s'ils désirent que le contrat pour les photos scolaires 2022-2023 soit octroyé à madame Annie Garofano comme cette année. La présidente fait état des offres de service reçues et fait état de certaines plaintes de parents quant au service reçu cette année. La présidence se propose de téléphoner à madame Garofano afin de lui faire part des différentes demandes des parents. La décision de reconduire le contrat ou non sera prise plus tard. Le point est reporté à la prochaine rencontre.

Le conseil reporte les dates de prise de photo à la semaine du 26 septembre 2022.

8.1.3 Préaccueil préscolaire (6 mai 2022)

La direction demande aux membres du conseil une dérogation aux 180 jours de classe pour les élèves du préscolaire actifs en 2021-2022 afin de permettre une journée de préaccueil pour les élèves qui entreront en 2022-2023.

Il est proposé par madame Nancy St-Jean et appuyé par madame Annick Jobin d'accepter la proposition de dérogation aux 180 jours de classe.

Résolution à l'unanimité	Ce 21-22 - 35
--------------------------	---------------

8.1.4 Activités éducatives

La direction présente les activités à venir à l'école (voir document en annexe) et explique les conditions de réalisation de ces activités. Une discussion a lieu sur les activités autour du bal de finissants de cette année et des années ultérieures qui ont été annulées à cause de la Covid.

Il est proposé par madame Véronique St-Jean et appuyé par madame Nancy St-Jean d'accepter les propositions d'activités.

Résolution à l'unanimité	Ce 21-22 - 36
--------------------------	---------------

8.1.5 Budget mise à jour

La direction présente le document de bilan du fonds 8 (voir document en annexe).

Il est proposé par madame Nancy St-Jean et appuyé par madame Nathalie Lauzon d'accepter le budget du fonds 8 tel que proposé.

Résolution à l'unanimité	Ce 21-22 - 37
--------------------------	---------------

8.2 Dossiers de consultation

8.3 Dossiers d'information

8.3.1 Horaire de l'école

L'horaire ne changera pas l'an prochain. Les élèves du préscolaire transportés en autobus quitteront en même temps que les élèves du primaire l'an prochain. Il n'y aura pas de frais de service de garde pour les élèves qui bénéficieront de ce service.

8.3.2 Résultat du sondage (TES)

Madame Karine Poliquin donne les résultats du sondage présenté à la dernière rencontre. Une discussion a lieu en lien avec les résultats du sondage à savoir si des activités parascolaires seront organisées l'an prochain et quelles seront ces activités.

8.3.3 Changements code de vie (TES)

Madame Poliquin explique les changements qu'elle propose au code de vie. Il est principalement question de la gradation des sanctions en lien avec les manquements majeurs. Il est question d'un programme (SCP) afin de valoriser davantage les élèves. Ce programme a également été présenté au personnel enseignant. Il a été proposé de se pencher sur l'implantation de ce programme en début d'année prochaine. Une discussion a lieu sur ces sujets.

On discute du code vestimentaire des 6^e années. On se questionne sur la pertinence d'assouplir le code vestimentaire afin de préparer les élèves au changement de code vestimentaire du secondaire. Il serait également possible d'assouplir l'octroi d'erreurs de parcours en lien avec les manquements au niveau du code vestimentaire pour les élèves de 6^e année.

9. Suivi régulier

9.1 Comité de parents

Voir procès-verbal de la réunion joint à celui-ci.

9.2 Information du personnel enseignant

Aucune information

10. Varia

11. Date de la prochaine rencontre : le mardi 10 mai 2022

12. Levée de la séance

Il est proposé par madame Véronique St-Jean que la séance soit levée à 20h35.

Résolution à l'unanimité	Ce 21-22 - 38
--------------------------	---------------